

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 87 (1936)
Heft: 6

Nachruf: Nos morts
Autor: D.M. / H.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

était légitime et basée sur l'équité et la justice, à l'effet de pouvoir établir des barrières près du glacier de Salenaz, afin d'empêcher une irruption de ce glacier sur les dits villages, qui ont souvent présenté de grands dangers et mis le village de Praz-de-Fort dans la plus grande crainte, ce qui se prouve par d'anciens éboulements et irruptions.

En conséquence du rapport de la Commission, l'Honorable Conseil, dans sa séance du 21 juin 1828, a déclaré embannisé et enfermé pour les barrières, le district tendant directement depuis la Fontaine y Beux jusque à celle de Liénard, et depuis là, jusque à la sommité du couchant, au levant jusque au grand dévaloir de la Frintze, depuis le fond jusque au sommet du dévaloir. 20/ Le district, depuis le dévaloir jusque à la face du Mont Vrigeux exclusivement, sera conservé pour les chafours; en cas de nécessité pour les barrières, ce dernier aura la préférence et celà sous le ban de 60 sols maurisois par pièce, applicables à la bourse communale pour chaque contravention. Le présent arrêt sera publié trois fois à voix de criés.

Depuis cette date, on ne trouve plus guère de décisions forestières dans l'antique registre d'Orsières. La commune s'acheminait doucement vers le régime actuel. On peut cependant noter le fait que, en 1854, il y fut institué 5 districts forestiers. Dans la distribution des boisés par catégories, il fut prévu 25 forêts de 1^{re} classe, avec une pénalité de 10 fr. par plante; 8 de seconde classe, avec pénalité de 5 fr. par plante, et en 3^{me} classe, tous les boisés ci-devant libres, avec pénalité de 3 fr. par plante.

Dans l'ordonnance d'exécution, nous relevons particulièrement l'interdiction de l'ébranchage dans les forêts de 1^{re} classe, sous peine de 5 fr. par plante; dans les autres forêts, l'ébranchage n'est toléré que sous la condition de ne pas dépasser le milieu de la plante, sous peine de 3 fr. d'amende. Dans les forêts de 1^{re} classe, l'interdiction comprend le vert et le sec sans permission, sous peine d'une amende de 5 fr.

Finissons par une constatation qui réjouira nos forestiers. Dans sa séance du 27 mai 1859, le Conseil d'Orsières examinait s'il y avait lieu de lever le ban imposé à la Gotreusaz de Champex, mais, considérant le jeune bois qui s'y trouvait en abondance, il décidait de ranger cette forêt dans la catégorie des forêts de première classe. Ce régime, qui montre la constante préoccupation des Orsériens pour leurs boisés, ne pouvait trouver une plus belle conclusion.

Martigny-Ville, le 15 février 1936.

Ph. Farquet.

NOS MORTS.

† Hans von Mülinen, ancien inspecteur forestier à Berne.

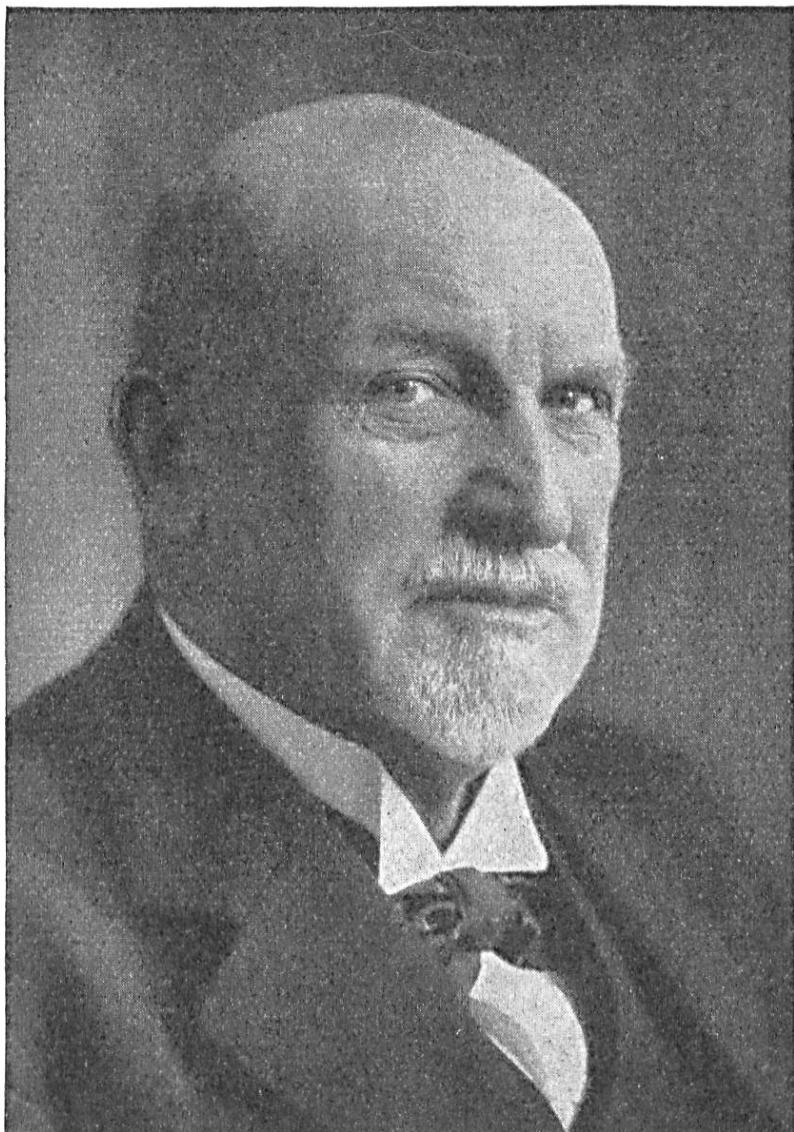
M. *Hans von Mülinen*, ancien inspecteur forestier, né à Berne le 8 mars 1858, était le fils de l'historien Egbert von Mülinen. Il est décédé le 4 avril, à 78 ans, après une longue maladie.

Montrant dès sa jeunesse un goût prononcé pour les choses de la nature, il n'hésita pas à choisir la profession forestière. A 18 ans, il débuta par un stage forestier à Allstedt, en Thuringe. Puis il étudia quelque temps à l'école forestière d'Eisenach, après quoi il fit un stage d'un an (1879) à Eglingen, dans les forêts du prince de Thurn et Taxis. Ce fut ensuite un joyeux semestre à l'école forestière de Munich. En 1880, von Mülinen revint à Eisenach, où il subit avec succès l'examen d'Etat.

Ses études achevées, le jeune sylviculteur trouva de l'occupation, durant deux ans, dans diverses forêts privées allemandes. Mais se rendant compte qu'un avancement, en sa qualité de Suisse, était exclu, il se décida à rentrer dans son pays. Durant un an et demi, il travaille à Sumiswald, dans l'Emmental. En 1885, il décroche le brevet cantonal bernois d'expert forestier. Pendant presque trois ans, sous les ordres du futur conservateur forestier Frey, il fonctionne comme aménagiste, à Delémont. Puis il entre dans l'administration de la bourgeoisie de Berne.

En 1890, on lui confie la gérance des forêts de l'hôpital bourgeois; en 1892, il succède à M. Fr. von Wattenwyl, devenu conseiller d'Etat, comme « Oberförster » de la dite bourgeoisie. En 1899, enfin, M. le « Forstmeister » Zeerleder ayant démissionné, il devient son successeur. Le défunt a conservé ce poste de chef de l'administration forestière de la bourgeoisie bernoise jusqu'en 1927, date à laquelle, pour des raisons d'âge et de santé, sonna l'heure de la retraite.

Le défunt a fait preuve de beaucoup d'énergie et d'un réel talent d'organisation, aidé fidèlement par l'*« Oberförster »* Schädelin, l'actuel



Hans von Mülinen, anc. inspect. forestier à Berne.

1858—1936.

professeur de sciences forestières. Le réseau, très insuffisant, de chemins des forêts bourgeoises fut amélioré par la construction de 68 kilomètres de routes forestières. On poussa activement les éclaircies et procura de l'occupation à de nombreux habitants du voisinage des forêts en cause.

M. von Mülinen a fort bien su organiser la vente des bois. Pendant la durée de ses fonctions, plus d'un demi-million de mètres cubes de bois ont été exploités. Pendant la guerre mondiale, alors que les charbons minéraux faisaient défaut, il eut fort à faire de veiller à ce que la ville de Berne disposât des bois de feu nécessaires. Il s'est acquitté de toutes ces tâches de façon pratique et raisonnable. Aussi bien, à la fin de son activité, les forêts bourgeoises bernoises avaient-elles très belle allure.

Le défunt eut le souci constant de veiller au bien-être de son personnel et de ses ouvriers. Longtemps avant que les fonctionnaires supérieurs de la bourgeoisie furent mis au bénéfice de pensions de retraite, il avait mis sur pied, pour le personnel des préposés et des ouvriers forestiers permanents, une caisse de retraite, à l'alimentation de laquelle les intéressés ne furent pas appelés à participer. Vis-à-vis de ses ouvriers, il fit toujours preuve d'une rare générosité. Ceux-ci, ainsi que le personnel entier, surent lui montrer leur reconnaissance.

M. von Mülinen aimait la société. Ainsi, une fois achevée la besogne journalière, il « tapait volontiers le carton » avec des paysans ou marchands de bois des environs de Berne. Homme de belles manières, au caractère droit, il ne connaissait pas les compromis. Avec lui a disparu du Vieux-Berne une personnalité marquante. Beaucoup de ceux qui ont connu le « Forstmeister » von Mülinen en conserveront longtemps le chaud souvenir au cœur.

D. M.

(Tr.: H. B.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Inspection fédérale des forêts. Le 30 avril 1936, M. Henne, adjoint de l'Inspection fédérale des forêts, a pris sa retraite après avoir été relevé de ses fonctions par le Conseil fédéral, sur sa demande et avec remerciements pour les services rendus.

Cette démission clôt une longue carrière, au cours de laquelle des activités diverses se sont exercées avec succès. M. Henne a tout d'abord été, durant deux ans, assistant à la Station fédérale de recherches forestières. Puis il fut nommé inspecteur forestier d'arrondissement à Biasca, mais ne devait pas occuper le poste dont il s'agit, car il avait été entre temps appelé à Coire comme administrateur des forêts de la ville. Il le demeura jusqu'en 1917. Pendant son long séjour dans le chef-lieu des Grisons, il a excellemment géré le bien qui lui était confié et lorsqu'il assuma d'autres fonctions, il laissait à son